

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

MINISTRE DE LA SANTE, DE L'HYGIENE PUBLIQUE ET
DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE

UNITE DE COORDINATION DES PROJETS SANTE BANQUE MONDIALE



FINANCEMENT ADDITIONNEL (FA) (P P176257) AU
PROJET D'APPUI AU PLAN NATIONAL DE RIPOSTE AU
COVID-19 (PA COVID 19 – P173813)

Mise en œuvre des mesures de Sauvegardes
Environnementales et Sociales

RAPPORT DE SUIVI TRIMESTRIEL JANVIER A MARS 2023



COVID-19 RIPOSTE

AVRIL 2023



SIGLES ET ABREVIATIONS

CCGFSP	:	Cellule Centrale de Gestion Fiduciaire et de Suivi Programmatique
CEGP	:	Comité Elargi de Gestion des Plaintes
CGES	:	Cadre de Gestion Environnementale et Sociales
CHU	:	Centre Hospitalier Universitaire
CIDT	:	Centres d’Isolement, de Dépistage et de Traitement
COUSP	:	Centres des Opérations d’Urgence en Santé Publique
CoV-2-SRAS	:	Coronavirus 2 du Syndrome Respiratoire Aigu Sévère
COVID-19	:	Coronavirus Disease 2019 / Maladie à coronavirus de 2019
CRGP	:	Comité Restreint de Gestion des Plaintes
DGSHP	:	Direction Générale de la Santé et de l’Hygiène Publique
DHPSE	:	Direction de l’Hygiène Publique et de la Santé-Environnement
DIEM	:	Direction des Infrastructures, de l’Equipement et de la Maintenance
DMHP	:	Direction de la Médecine Hospitalière et de Proximité
EPI	:	Equipement de Protection Individuelle
FA	:	Financement Additionnel
FENOSCI	:	Fédération nationale des ONGs en santé de Côte d’Ivoire
FHB	:	Félix Houphouët-Boigny
INHP	:	Institut National d’Hygiène Publique
IPCI	:	Institut Pasteur de Côte d’Ivoire
MINASS	:	Ministère de l’Assainissement et de la Salubrité
MSHP	:	Ministère de la Santé et de l’Hygiène Publique
NES	:	Normes Environnementales et Sociales
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
PA COVID	:	Projet d’Appui au Plan national de riposte contre le COVID-19
PHSE	:	Plan Hygiène Sécurité Environnement

PGMO	:	Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre
PMPP	:	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PNDV	:	Plan National de Déploiement du Vaccin COVID-19
PP	:	Projet Parent
PSPR	:	Programme Stratégique de Préparation et de Riposte
PGUDS	:	Plan d'Urgence de Gestion des Déchets Sanitaires
SMIT	:	Service des Maladie Infectieuses et Tropicales
SPARK-Santé	:	Strategic Purchasing and Alignment of Resources & Knowledge in Health Project / Projet d'Achat Stratégique et d'Harmonisation des Financements et des Compétences en Santé
UCP	:	Unité de Coordination de Projet
WASH	:	Water, Sanitation and Hygiene / Eau, Hygiène et Assainissement

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	4
LISTE DES FIGURES	5
LISTE DES TABLEAUX	5
1. INTRODUCTION	6
2. PERSONNEL EN CHARGE DES ACTIVITES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE.....	6
3. MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL.....	7
3.1. DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL ET SÉLECTION E&S DES SOUS-PROJETS.....	7
3.1.1. <i>Antenne du CNPTIR d’Abengourou.....</i>	<i>7</i>
3.1.2. <i>Antenne du CNPTIR de Yamoussoukro</i>	<i>8</i>
3.1.3. <i>Antenne du CNPTIR de Daloa</i>	<i>9</i>
3.1.4. <i>Antenne CNPTIR de San-Pédro</i>	<i>10</i>
3.2. IMPACTS NÉGATIFS POTENTIELS DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION/RÉNOVATION	11
3.3. CLASSIFICATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DES SOUS PROJETS	14
3.3.1. <i>Caractéristiques biophysiques des sites</i>	<i>14</i>
3.3.2. <i>Etat d’occupation humaine des sites.....</i>	<i>14</i>
3.3.3. <i>Impacts potentiels du projet sur l’environnement et le social</i>	<i>14</i>
3.3.4. <i>Classification catégorielle des sous-projets.....</i>	<i>15</i>
3.4. CONSULTATION PUBLIQUE	15
4. LUTTE CONTRE LES VBG/EAS/HS	15
5. GESTION DES DECHETS SANITAIRES	16
5.1. OPÉRATION DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET D’ÉLIMINATION DES DÉCHETS SANITAIRES COVID-19	16
5.2. ACQUISITION DE MATÉRIELS DE COLLECTE DES DÉCHETS SANITAIRES	16
6. MISE EN PLACE DU MGP	18
7. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL.	18
8. SITUATION DES SITES COVID-19.....	21
8.1. CENTRES COVID-19 D’ABIDJAN ET BANLIEUE.....	21
8.2. CENTRES COVID-19 DE L’INTÉRIEUR DU PAYS :.....	21
9. GESTION DES INCIDENTS/ACCIDENTS.....	21
10. ETAT DES INDICATEURS DE SUIVI DU PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE.....	24

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Vue du CNPTIR d'Abengourou.....	8
Figure 2. Vue du CNPTIR de Yamoussoukro	9
Figure 3. Vue du CNPTIR de Daloa	9
Figure 4. Vue du CNPTIR de San-Pédro	10
Figure 5. Illustration des opérations de gestion des déchets sanitaires et de maintenance des incinérateurs	17
Figure 6. Incidence des MAPI COVID 19 pour 100.000 vaccinés par district sanitaire au 14 mars 2023.....	22
Figure 7. Distribution des cas de MAPI par tranche d'âge (14 mars 2023)	23
Figure 8. Proportion des MAPI selon le type de vaccin COVID-19 pour 100.000 vaccinés	23

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Récapitulatif des impacts négatifs liés aux travaux préparatoires	11
Tableau 2. Récapitulatif des impacts négatifs liés aux travaux de réhabilitation/rénovation	12
Tableau 3. Matrice de l'état de mise en œuvre du PEES	18
Tableau 4. Résumé de l'état des indicateurs de suivi du PGES.....	24

1. INTRODUCTION

Après le Projet d'Appui au Plan National de Riposte contre la COVID-19 (PA COVID-19), le 1^{er} Financement Additionnel d'un montant de 100 millions de dollars US a été obtenu pour soutenir le Plan National de Déploiement du Vaccin COVID-19 (PNDV), afin d'assurer la vaccination de 39% de la population pour une cible initiale de 57,3%.

Le 2^{ème} FA, proposé pour un montant total de 180 millions de dollars US issus d'un cofinancement de la Banque mondiale (80 millions dollars US) et de la Banque Asiatique d'Investissement dans les Infrastructures (100 millions de dollars US) pour des achats supplémentaires et l'intensification des activités du PP et du 1^{er} FA, aidera à couvrir une partie de la cible qui est passée de 57,3% à 70% de la population générale et d'étendre cette cible aux 12 à 17 ans.

Par la nature, les caractéristiques et l'envergure des activités envisagées dans le cadre de sa mise en œuvre, le PA COVID-19 et les deux FA ont été classés « projets à risque substantiel ». En effet, bien qu'ayant des impacts positifs certains sur les plans environnemental et social ainsi que sur la politique de santé publique de la Côte d'Ivoire notamment en matière de gestion des maladies infectieuses à caractère épidémique, sont potentiellement associés à de risques et impacts négatifs environnementaux et sociaux.

C'est dans le but de contenir ces impacts potentiels d'une part et pour se conformer aux exigences nationales ainsi que les Normes Environnementales et Sociales (NES) de Banque mondiale que l'UCP Santé - Banque mondiale a initié l'élaboration d'un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) pour le PA COVID-19. Ce CGES a été mise à jour pour le premier et le deuxième FA COVID-19.

Le présent rapport résume les activités réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des instruments de sauvegarde environnementale et sociale du Projet, sur la période allant du 01 janvier au 31 mars 2023.

2. PERSONNEL EN CHARGE DES ACTIVITES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Le personnel en charges des activités de sauvegardes environnementale et sociale est de 160 personnes au niveau national reparti comme suit :

- a) Au niveau central (équipe projet) :** l'équipe de sauvegardes de l'UCPS-BM est composé de sept (07) personnes :
- 01 Spécialiste Sauvegarde Environnementale et Génie Sanitaire ;
 - 01 Spécialiste Sauvegarde Sociale ;
 - 01 Assistant Sauvegarde Environnementale ;

- 01 Assistante Sauvegarde Sociale ;
- 01 Assistant Qualité Hygiène Sécurité Environnement ;
- 01 Consultant VBG/EAS/HS ;
- 01 Stagiaire en Sauvegarde Environnementale.

b) Au niveau périphérique : l'équipe de relais locaux comprend 153 personnes :

- 113 Responsables d'hygiène et Assainissement de District sanitaire (soit 01 responsable par District Sanitaire) ;
- 40 personnes issues des 08 Mécanismes locaux de suivi environnemental et social installés dans 08 District Sanitaire.

Le personnel au niveau central semble suffisant pour la gestion des tâches, cependant le personnel au niveau périphérique devra être renforcé notamment avec l'installation de mécanismes locaux dans d'autres Districts sanitaires pour un meilleur suivi environnemental et social surtout en zone rurale.

3. MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

3.1. Diagnostic environnemental et social et sélection E&S des sous-projets

A l'issue d'une séance de travail entre le Cabinet du ministre de la santé, de l'hygiène publique et de la couverture maladie universelle, le Fond Mondial et UCPS-BM le mercredi 23 Novembre 2022, il est ressorti un besoin urgent d'équiper de nouveaux centres de dialyse afin de faire face à la demande élevée de patients à prendre en charge dans le réseau public de dialyse. L'UCPS-Banque Mondiale a été instruit à l'effet d'apporter un appui financier pour l'ouverture prochaine de ces futures Antennes du Centre de Prévention et de Traitement de l'Insuffisance Rénale (CNPTIR). Pour mener à bien ce projet, une mission d'état des lieux et de diagnostic environnemental et social a été organisée du 23 mars au 1er avril 2023 à Abengourou, Yamoussoukro, Daloa et San-Pedro.

3.1.1. Antenne du CNPTIR d'Abengourou

Bâti sur une superficie de 467 mètres carré, l'Antenne du CNPTIR d'Abengourou est située au sein du Centre Hospitalier Régional (CHR). Il a été construit par le Conseil Régional d'Abengourou. La population de l'aire sanitaire est estimée à 18 178 habitants. Cette population est mixte et constituée majoritairement d'Agni. Le CHR d'Abengourou où abrite le centre est entièrement clôturé, aménagé et entretenu. Le centre est raccordé au réseau d'électricité et à l'alimentation publique en eau potable.

Le CHR dispose d'un banaliseur fonctionnel. Le site est un domaine public appartenant au Ministère de Santé, de l'Hygiène Publique et la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU), cependant il ne dispose pas de document foncier attestant cet état de fait. On pourrait donc

affirmer qu'il n'est pas litigieux. Cependant, le Conseil Régional qui a construit le bâtiment ne l'a pas encore cédé au CNPTIR.

Figure 1. Vue du CNPTIR d'Abengourou



Photo : Asseké, mars 2023

3.1.2. Antenne du CNPTIR de Yamoussoukro

L'Antenne du CNPTIR de Yamoussoukro est située dans la région sanitaire du Bélier précisément dans le district sanitaire de Yamoussoukro. Il partage le même site que le Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU) de Yamoussoukro. Le centre couvre toute la région sanitaire du Bélier. Il est à noter que le centre reçoit aussi des malades provenant d'Abidjan et des autres localités environnantes où il n'existe pas de centre de dialyse. La population de l'aire sanitaire est estimée à 424 233 habitants. C'est une population mixte constituée majoritairement de Baoulé.

L'Antenne du CNPTIR de Yamoussoukro est entièrement clôturé, aménagé et bien entretenue. Le site est en pente légère et constitué d'un sol de type gravillonnaire. La végétation du site est constituée principalement de gazon. Le centre est raccordé au réseau d'électricité et à l'alimentation publique en eau potable. Il n'existe pas d'habitations et de commerce situés dans le périmètre immédiat du centre. Les déchets sanitaires sont éliminés à travers un incinérateur.

Le site est un domaine public appartenant au Ministère de Santé, de l'Hygiène Publique et la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU), cependant il ne dispose pas de document foncier attestant cet état de fait. Le site n'est donc pas litigieux.

Figure 2. Vue du CNPTIR de Yamoussoukro



Photo : Asseké, mars 2023

3.1.3. Antenne du CNPTIR de Daloa

L'Antenne du CNPTIR de Daloa est située au sein du CHR qui est entièrement clôturé, aménagé et entretenu. Le site est en pente légère et constitué d'un sol de type gravillonnaire.

L'Antenne est raccordée au réseau d'électricité et à l'alimentation publique en eau potable.

Il n'existe pas d'habitations et de commerce situés dans le périmètre immédiat du centre. Les déchets sanitaires sont éliminés à travers un banaliseur.

Le site est un domaine public appartenant au Ministère de Santé, de l'Hygiène Publique et la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU), cependant il ne dispose pas de document foncier attestant cet état de fait. Le site n'est donc pas litigieux. Une attestation de cession du bâtiment a été remise au CNPTIR.

Figure 3. Vue du CNPTIR de Daloa



Photo : Asseké, mars 2023

3.1.4. Antenne CNPTIR de San-Pédro

L'Antenne du CNPTIR de San Pedro est située dans la région sanitaire de San Pedro qui couvre deux districts sanitaires dont celui de San Pedro même et de Tabou avec une superficie de 12 707 km². La région sanitaire de San Pedro sera couverte par l'Antenne CNPTIR de ladite localité s'il venait à voir le jour. La population de la région sanitaire est estimée à 1 038 188 habitants. L'Antenne est située au sein de l'Hôpital Général de San Pedro et a été construite par le Conseil Régional. La population de la région est mixte constituée majoritairement de kroumens.

Le site est bien aménagé avec un mur de clôture en aggro. Il est raccordé au réseau d'électricité et à l'alimentation en eau potable publique. Le paysage est de type urbain. La végétation est caractérisée par la présence de gazon bien entretenu. Le terrain légèrement en pente est constitué de sol de type argileux. Il n'existe pas d'habitations et d'activités économiques dans le périmètre immédiat de l'Antenne.

L'Hôpital Général dispose d'un incinérateur non fonctionnel et les déchets sont conservés dans des conteneurs.

Le site est un domaine public appartenant au Ministère de Santé, de l'Hygiène Publique et la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU), cependant il ne dispose pas de document foncier attestant cet état de fait. On pourrait donc affirmer qu'il n'est pas litigieux.

Cependant, le Conseil Régional qui a construit le centre ne l'a pas encore cédé au CNPTIR.

Figure 4. Vue du CNPTIR de San-Pédro



Photo : Asseké, mars 2023

3.2. Impacts négatifs potentiels des travaux de réhabilitation/rénovation

Les impacts négatifs potentiels dans le cadre de la réhabilitation/rénovation de ces antennes du CNPTIR sont résumés dans les tableaux ci-dessous

Tableau 1. Récapitulatif des impacts négatifs liés aux travaux préparatoires

SOURCE D'IMPACT	RECEPTEUR D'IMPACT	IMPACT
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Libération des emprises ▪ Installation des chantiers ▪ Défrichements ▪ Terrassements ▪ Fouilles diverses ▪ Ouvertures de tranchées 	Climat	<ul style="list-style-type: none"> • Sans objet.
	Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> • Emission de poussières (faible, local et temporaire).
	Bruits et Vibrations	<ul style="list-style-type: none"> • Nuisances sonores (faible, local et temporaire) ; • Vibrations (faible, local et temporaire).
	Relief et Paysage	<ul style="list-style-type: none"> • Sans objet ; • Dégradation des vues habituelles (faible, local et temporaire)
	Sols	<ul style="list-style-type: none"> • Risques de dégradation de la structure des sols avec exacerbation du phénomène d'érosion (moyen, local et temporaire)
	Eaux souterraines et Eaux de surface	<ul style="list-style-type: none"> • Risques de pollution des eaux de puit (faible, local et temporaire) ; • Risque de pollution de marigot et autres points d'eaux (faible, local et temporaire).
	Faune et Flore	<ul style="list-style-type: none"> • Sans objet (car aucune espèce animale d'intérêt particulier n'a été révélée sur les sites) ; • Sans objet (car aucune espèce végétale d'intérêt particulier n'a été révélée sur les sites).

SOURCE D'IMPACT	RECEPTEUR D'IMPACT	IMPACT
	Populations riveraines et personnel des centres de santé et de l'Entreprise en charge des travaux	<ul style="list-style-type: none"> Nuisances sonores et vibrations (faible, local et temporaire) ; Difficultés d'accès aux centres de santé (faible, local et temporaire) ; Perturbation des activités quotidiennes des centres de santé (faible, local et temporaire) ; Risques d'accidents (faible, local et temporaire) ; Risques de transmission de maladies telles que la COVID-19, les IST et le VIH SIDA (faible, local et temporaire).
	Foncier	<ul style="list-style-type: none"> Risques de contestations foncières (sans objet à présent, les travaux se déroulant dans l'enceinte des centres de santé déjà en fonction, sur des sites appartenant ou cédé au Ministère de la santé et au vu des démarches en cours, entreprises par l'UCP).
	Vie socio-culturelle	<ul style="list-style-type: none"> Risques de perturbation des us et coutumes (faible, local et temporaire).
	Activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> Déplacement et délocalisation d'activités économique (sans objet)
	Habitat et équipements	<ul style="list-style-type: none"> Sans objet

Tableau 2. Récapitulatif des impacts négatifs liés aux travaux de réhabilitation/rénovation

SOURCE D'IMPACT	RECEPTEUR D'IMPACT	IMPACT
<ul style="list-style-type: none"> Travaux de maçonnerie pour clôtures Chaussée (fondation, base et revêtement) 	Climat	<ul style="list-style-type: none"> Sans objet.
	Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> Emission de poussières (faible, local et temporaire).
	Bruits et Vibrations	<ul style="list-style-type: none"> Nuisances sonores (faible, local et temporaire) ; Vibrations (faible, local et temporaire).

SOURCE D'IMPACT	RECEPTEUR D'IMPACT	IMPACT
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pose d'ouvrages d'assainissement et de drainage (caniveaux, dalots, buses, bordures) ▪ Travaux de bâtiments 	Relief et Paysage	<ul style="list-style-type: none"> • Sans objet ; • Dégradation des vues habituelles (faible, local et temporaire) ; • Production de déchets stockés sur le site (faible, local et temporaire).
	Sols	<ul style="list-style-type: none"> • Risques de dégradation de la structure des sols avec exacerbation du phénomène d'érosion (moyen, local et temporaire) ; • Risques de pollution par les hydrocarbures et autres produits chimiques (faible, local et temporaire).
	Eaux souterraines et Eaux de surface	<ul style="list-style-type: none"> • Risques de pollution des eaux de puit (faible, local et temporaire) ; • Risque de pollution de marigot et autres points d'eaux (faible, local et temporaire).
	Faune et Flore	<ul style="list-style-type: none"> • Sans objet ; • Sans objet.
	Populations riveraines et personnel des centres de santé et de l'Entreprise en charge des travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Nuisances sonores et vibrations (faible, local et temporaire) ; • Difficultés d'accès aux centres de santé (faible, local et temporaire) ; • Perturbation des activités quotidiennes des centres de santé (faible, local et temporaire) ; • Risques d'accidents (faible, local et temporaire) ; • Risques de transmission de maladies telles que la COVID-19, les IST et le VIH SIDA (faible, local et temporaire).
	Foncier	<ul style="list-style-type: none"> • Sans objet.
	Vie socio-culturelle	<ul style="list-style-type: none"> • Risques de perturbation des us et coutumes (faible, local et temporaire).
	Activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Sans objet
	Habitat et équipements	<ul style="list-style-type: none"> • Sans objet

3.3. Classification environnementale et sociale des sous projets

3.3.1. Caractéristiques biophysiques des sites

Sur les sites visités qui sont des sites abritant déjà des structures sanitaires, les reliefs sont variables, avec tantôt des terrains plats, tantôt des terrains en pente. Les paysages sont de types urbains. Diverses variétés de sols sont observées : sols sableux, sols argileux et sols gravillonnaires.

Aucune espèce végétale ou animale à statut particulier n'y a été relevée, ce qui implique que l'ensemble des sites d'intervention ne constitue pas des espaces riches aussi bien sur le plan de la flore que sur le plan de la faune.

Il est à noter que la quasi-totalité des structures de santé fonctionnent déjà et que leur emplacement est en dehors de tout domaine classé (forêt classée, parc et réserve, etc.) et de tout habitat naturel. Ainsi, la mise en œuvre des sous-projets ne représente aucune menace pour le milieu biophysique.

3.3.2. Etat d'occupation humaine des sites

Les sites d'intervention du Projet sont situés sur le domaine de l'Etat bien délimités et bornés sur lesquels des structures de santé ont déjà été construites avec des activités de santé qui sont menées depuis longtemps.

Par ailleurs, préalablement à cette étude de diagnostic, l'UCP Santé Banque Mondiale a initié des démarches notamment des plaidoyers à l'endroit des autorités administratives et/ou coutumières locales et les parties concernées, pour la délivrance de titre de propriété, afin de matérialiser l'appartenance du site au domaine public de l'Etat et prévenir ainsi d'éventuels conflits.

3.3.3. Impacts potentiels du projet sur l'environnement et le social

De l'analyse des matrices d'impacts susvisés, il ressort ce qui suit :

- les impacts sur le milieu biophysique (dont la faune et la flore) sont négligeables ou nuls du fait que les sites sont quasiment dépourvus de végétation et de ressources fauniques ;
- les impacts sur le déplacement de populations et les perturbations des activités socio-économiques sont inexistantes, car au final, l'ensemble des sites d'intervention du projet sont libérés de toute occupation « au sens administratif du terme » ;
- les seuls impacts susceptibles d'être notés sont ceux qui surviennent fréquemment au cours de la réalisation de gros œuvres. Il s'agit de l'émission de poussières, des nuisances sonores et des vibrations affectant les riverains et le personnel, de la dégradation des vues habituelles au niveau du paysage, des risques de pollution accidentelle des ressources en eau et des sols, de la dégradation des sols, de la perturbation des activités quotidiennes des structures de santé concernées, des

risques de perturbations des us et coutumes, des risques d'accidents, des risques de transmission des maladies telles que la COVID-19, les IST/MST et le VIH SIDA et des risques de VBG/EAS/HS liés à la présence des ouvriers, etc.

3.3.4. Classification catégorielle des sous-projets

La mise en œuvre des sous projets n'aura que des impacts négligeables, temporaires et de portée spatiale très limitée (effets circonscrits aux périmètres des travaux et aux environs immédiats des chantiers). Ces sous-projets peuvent donc être classés en catégorie de projet à « **risque faible** » de la Banque mondiale et aucune autre évaluation environnementale (EIES, CIES, PGES etc.) ne sera requise après cette « sélection environnementale et sociale ». Conformément aux CGES du PA COVID-19 et de ses Financements Additionnels (FA) des prescriptions environnementales et sociales seront insérées dans les DAO et les marchés relatifs à ces sous-projets.

3.4. Consultation publique

Pendant l'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du PA COVID-19 et sa révision dans le cadre des financements additionnels, les autorités administratives locales et les populations cibles ont été informées des objectifs et des composantes du projet.

En outre, au démarrage du présent processus de sélection environnementale et sociale sur les sites, les mêmes autorités ainsi que les populations ont été informées. Ce processus d'information et de consultation va se poursuivre au démarrage des chantiers avec la mise au point d'un plan de communication sociale à l'attention des populations riveraines, ceci afin de leur trouver un cadre adéquat d'information, d'expression, d'écoute et de recherche de solutions plus consensuelles à tout problème éventuel qui pourrait les opposer aux entreprises en charge des travaux.

4. LUTTE CONTRE LES VBG/EAS/HS

Le projet de code de conduite a été révisé en y intégrant les aspects de VBG/EAS/HS. Il a reçu l'ANO de la Banque le 29 novembre 2022 et est cours d'implémentation.

Des sessions de formation sur les VBG/EAS/HS ont été organisées par l'Expert à l'attention du personnel des entreprises prestataires dans le cadre de l'opération de collecte, de transport et d'élimination des déchets COVID-19. Au total 18 personnes ont été formées. Ces personnes ont signé les codes de conduite à la suite des sessions de formation.

Par ailleurs, deux sessions en format hybride (présentiel et en ligne) ont été organisées à l'attention du personnel de l'UCPS-BM le 26 et 31 janvier 2023. Au total 60 personnes ont été formées et parmi elles 40 personnes ont déjà signé le code de conduite, portant à 58 le nombre total de personnes ayant signé les codes de conduite.

5. GESTION DES DECHETS SANITAIRES

5.1. Opération de collecte, de transport et d'élimination des déchets sanitaires COVID-19

Au regard des résultats encourageants, de la première opération de collecte et élimination des déchets COVID-19 organisé dans les Régions sanitaires d'Abidjan 1 et 2 et du District sanitaire de Grand-Bassam, de juin 2021 à mars 2022, et qui a permis de collecter et d'éliminer 206,76 tonnes de déchets COVID-19, soit en moyenne 22,97 tonnes par mois, une nouvelle opération est initiée par la DHPSE avec l'appui technique et financier de l'UCPS-BM. Cette deuxième opération couvre onze (11) régions sanitaires réparties en quatre (04) zones. Trois (03) prestataires ont déjà été recrutés pour la zone 1 (régions sanitaires d'Abidjan 1, Abidjan 2 et Sud Comoé) et la zone 2 (régions sanitaires de La Mé, de l'Agnéby-Tiassa et des Grands Ponts), et la zone 3 (régions sanitaires du Bélier et du Gbêkê). Le processus pour le recrutement du prestataire pour la zone 4 (régions sanitaires du Tchologo, de la Bagoué et du Poro) est au stade de signature de contrat avec le prestataire retenu à l'issue de l'appel d'offre. Le prestataire recruté pour la zone 1 (2KMED Services) a démarré ses activités le 08 août 2022, celui recruté pour la zone 2 (EISTON CI) a démarré ses activités le 15 septembre 2022 et celui recruté pour la zone 3 (2KMED Services) a démarré ses activités le 16 février 2023. Au cours de ce premier trimestre de l'année 2023, au total 49,47 tonnes de déchets sanitaires à risques ont été collectés et éliminés au niveau de la zone 1 ; 28,85 tonnes de déchets sanitaires au niveau de la zone 2 et 15,66 tonnes de déchets sanitaires au niveau de la zone 3. Soit un total de 93,98 tonnes de déchets sanitaires à risque collectés et éliminés au cours de ce trimestre dans les 08 régions sanitaires déjà couvertes.

Pour le bon déroulement de cette mission et conformément aux cahiers de charge des prestataires, des opérations de maintenance préventive et curatives ont été effectuées sur certains incinérateurs. Ainsi des maintenances curatives ont été réalisées sur les incinérateurs CP30 de l'hôpital général d'Adzopé, ATI CP30 de l'hôpital général d'Anyama, CP 30 du CHR d'Aboisso, MP 200 du CHU d'Angré, HP 1000 de l'antenne INHP d'Abobo-baoulé.

Par ailleurs, une mission de captation vidéo pour la réalisation des prêts à diffuser (PAD) et SPOTS TV sur la gestion des déchets sanitaires a été réalisée du 21 au 31 mars 2023 avec la participation de la DHPSE, l'UCPS-BM et les entreprises prestataires. Cette mission s'est déroulée dans des structures de santé abritant des incinérateurs, notamment le CHU de Cocody, l'HG de Bingerville, l'INHP d'Abobo-Baoulé, l'IPCI d'Adiopodoumé, CHU de Bouaké, CSU de Nimbo et le CHR d'Adzopé. La mission a permis la captation des bonnes pratiques sur la gestion des déchets sanitaires. Elle permettra également de (i) sensibiliser le personnel soignant sur la bonne gestion des déchets sanitaires à travers la production et la réalisation de spot télévisé, (ii) sensibiliser les usagers des établissements sanitaires sur le respect de l'environnement hospitalier à travers la production et la réalisation de spot télévisé, (iii) réaliser un PAD sur la gestion des déchets sanitaires depuis le tri jusqu'au traitement.

5.2. Acquisition de matériels de collecte des déchets sanitaires

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Urgence de Gestion des Déchets Sanitaires (PUGDS) du PA COVID-19 et de ses Financements Additionnels, de la COVID-19, la Direction de l'Hygiène Publique et de la Santé Environnement (DHPES) a choisi comme option stratégique, la polarisation des déchets sanitaires produits par l'ensemble des sites COVID-19 vers les structures sanitaires disposant d'incinérateurs à combustion pyrolytique fonctionnels. L'efficacité d'une telle stratégie dans un contexte d'urgence repose d'une part, sur la consolidation du système de tri et de collecte de ces déchets sanitaires hautement contagieux.

Ainsi, la DHPSE avec l'appui technique et financier de l'UCPS-BM a initié l'acquisition d'un important lot de matériels de collecte pour le tri des déchets sanitaires des sites COVID-19 destinés aux 33 régions sanitaires du pays.

Une cérémonie de remise officielle de cet important lot de matériel a eu lieu le jeudi 09 mars 2023 à l'institut National de Santé Publique (INSP) d'Adjamé, en présence du Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle. Ce sont notamment 228 poubelles à pédale de 30 litres, 23 poubelles à roulette de 240 litres, 55080 sacs poubelles de 50 litres, de 3772 sacs poubelles de 330 litres, de 34 chariots de 770 litres et de 2412 boîtes de sécurité en carton de 5 litres qui ont été remis.

Figure 5. Illustration des opérations de gestion des déchets sanitaires et de maintenance des incinérateurs

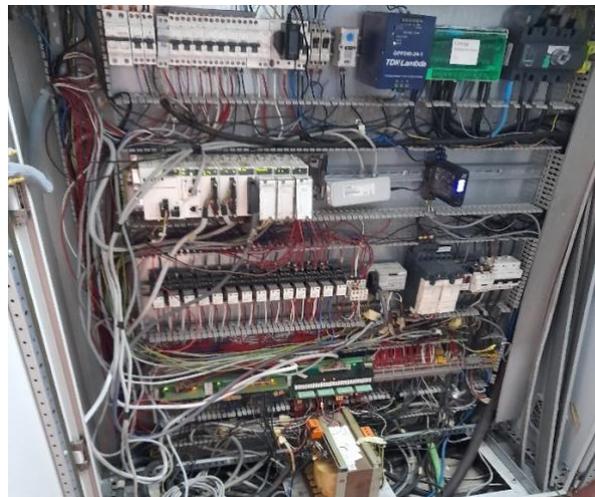


Photo : Koffi, mars 2023



Photo : Kouadio, mars 2023

6. Mise en place du MGP

Dans le cadre de la mise en place du mécanisme de gestion de plainte, il a été prévu dans le Plan de Travail Annuel Budgétisé (PTAB 2023), de procéder à la sélection d'un (e) illustrateur (trice) graphiste pour la mise en image du guide pratique de gestion des plaintes à l'usage des acteurs communautaires.

Cette activité consiste à produire un guide en utilisant des illustrations qui représentent clairement les étapes du processus de gestion des plaintes et qui faciliteront la compréhension du mécanisme par les communautés ciblées, qu'elles soient lettrées ou non.

Processus de sélection d'un (e) illustrateur (trice) graphiste a démarré et se poursuit. Les étapes déjà réalisées sont les suivantes :

- L'élaboration des termes de référence pour le recrutement du Consultant ;
- La transmission des termes de référence au service passation de marchés pour demande d'Avis de Non Objection.

La prochaine étape consiste en la publication dans la presse écrite desdits termes de référence.

7. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Tableau 3. Matrice de l'état de mise en œuvre du PEES

MESURES ET ACTIONS IMPORTANTES		ETAT D'EXECUTION
SUIVI ET ETABLISSEMENT DE RAPPORTS		
A	Rapports réguliers	REALISE : Rapports transmis dans les 20 jours après le trimestre
B	Incidents et Accidents	REALISE : Information de la BM dans les 24 h et transmission de rapport circonstancier dans les 20 jours)
NES1 : EVALUATION ET GESTION DES RISQUES ET DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX		
1.1	Structure organisationnelle	REALISE : l'UCPS-BM a recruté un spécialiste en vaccinologie. Elle a signé des conventions avec l'UNICEF, Alliance, etc.)
1.2	Evaluation environnementale et sociale/plans et instruments de gestion/entrepreneurs	REALISE : <ul style="list-style-type: none"> • Les instruments de sauvegardes ainsi que le plan d'actions VBG ont été révisés, divulgués et adoptés ; • 02 évaluations environnementales ont été réalisées (CIES & AES) ; • Code de conduite validés avec ANO disponibles.
NES 2 : EMPLOI ET CONDITION DE TRAVAIL		
2.1	Gestion du travail	REALISE : Les PGMO ont été révisés et sont mises en œuvre
2.2	Mécanisme de gestion des plaintes pour les travailleurs du Projet	REALISE : Le projet de code de conduite a été révisé en y intégrant les aspects de VBG/EAS/HS. Il a reçu l'ANO de la Banque le 29 novembre 2022 et est cours d'implémentation. EN COURS : les entreprises mettent en place en leur sein un MGP
2.3	Etat de préparation et riposte d'urgence	REALISE : Les entreprises des travaux élaborent des PHSE qui sont mise en œuvre au cours de l'exécution des travaux et supervisés par l'équipe sauvegarde E&S
NES 3 : UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES, PREVENTION ET GESTION DE LA POLLUTION		
3.1	Plan de Gestion des déchets COVID-19	REALISE : Le PGDS COVID-19 a été révisé et est mises en œuvre à travers la dotation de sites COVID-19 en matériels et équipements de tri et le recrutement d'opérateurs privés pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets
3.2	Plan Prévention et Contrôle des Infections (PCI)	REALISE : Plan élaboré et validé par le MSHPCMU et mis en œuvre depuis le début de la crise.
NES 4 : SANTE ET SECURITE DES POPULATIONS		

MESURES ET ACTIONS IMPORTANTES		ETAT D'EXECUTION
4.1	SANTE ET SECURITE DES POPULATIONS	Un mécanisme de gestion des MAPI a été mis en place aux niveaux national, régional et District. A la fin du mois de mars 2023 : 4244 cas de MAPI ont été recensés et pris en charge dont 63 cas graves. Parmi ces cas graves 18 cas grave sont liés aux vaccins COVID-19. Aucun décès n'a été constaté
NES 10 : MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES		
10.1	PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	Le PMPP a été mise à jour et diffusé sur les sites du MSHPCMU et de la Banque mondiale
10.2	MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)	Le MGP a été révisé. 20 Comités de gestion des plaintes ont été installés et formés.
RENFORCEMENT DES CAPACITES (FORMATION)		
A	<ul style="list-style-type: none"> • NES déclenchées ; • Modules spécifiques à l'intention du personnel impliqué dans la mise en œuvre du Projet ; • Gestion des plaintes ; • Violences faites aux communautés ; Introduction à la gestion des risques et des situations d'urgence	Un plan de renforcement a été élaboré. Il est en cours de finalisation et sera soumis à la Banque pour ANO.

8. SITUATION DES SITES COVID-19

8.1. Centres COVID-19 d'Abidjan et banlieue

Tous les centres de dépistage ont été fermés à l'exception du site du Parc des sports de Treichville. Les sites fermés ont été démantelés par le prestataire qui les a construits et les déchets ont été gérés par celui-ci.

Tous les centres de traitement ont également été fermés à l'exception du SMIT du CHU de Treichville. Les sites de Yopougon, Anyama et Cocody poursuivent la prise en charge de maladies infectieuses autres que le COVID-19.

8.2. Centres COVID-19 de l'intérieur du pays :

A part les centres COVID-19 de Bouaké et de San-Pedro, les autres n'ont pas été utilisés pour les activités COVID-19. Ils servent d'unités de soins pour d'autres pathologies.

9. GESTION DES INCIDENTS/ACCIDENTS

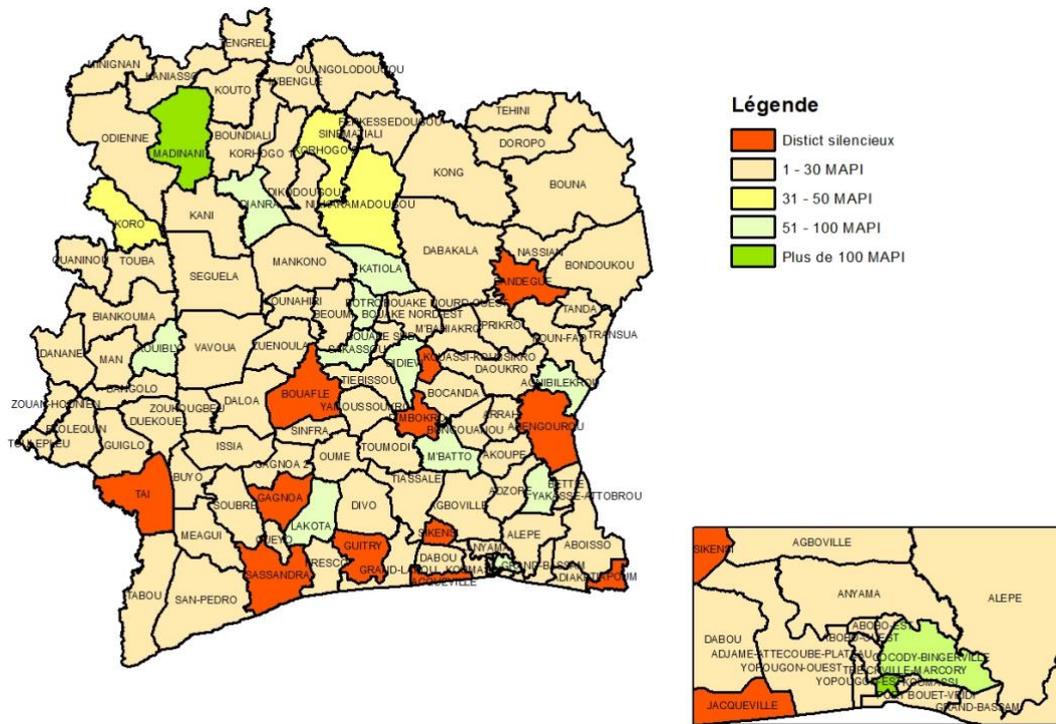
Un formulaire de notification, d'enregistrement et de déclaration d'accidents/incidents a été conçu et mis à la disposition des principaux acteurs.

En dehors des Manifestations Adverses Post Immunisation (MAPI) liées à la vaccination contre la COVID-19, pour lesquels un dispositif a été mis en place pour la notification et l'enregistrement, aucun incident/accident n'a été signalé au cours de ce trimestre en dehors.

Toutes les régions sanitaires du pays disposent d'une équipe de surveillance des MAPI dans le cadre de la notification. Les données de surveillance des MAPI sont directement notifiées dans une base de données électronique appelée VIGIFLOW via l'application MEDSAFETY. Il existe également un système de suivi des MAPI via une plateforme WhatsApp pour les alertes.

A la fin du premier trimestre de l'année 2023, un total cumulé de 4244 cas de MAPI a été notifié dont 63 cas graves. Parmi ces cas graves 18 cas grave sont liés aux vaccins COVID-19.

Figure 6. Incidence des MAPI COVID 19 pour 100.000 vaccinés par district sanitaire au 14 mars 2023



Le District sanitaire de Madinani est celui qui a enregistré plus de 100 cas de MAPI au 14 mars 2023. Les zones silencieuses avec absence de notification de cas concernent 12 sur 113 districts sanitaires repartis sur l'ensemble du territoire national, soit 10,6%.

Figure 7. Distribution des cas de MAPI par tranche d'âge (14 mars 2023)

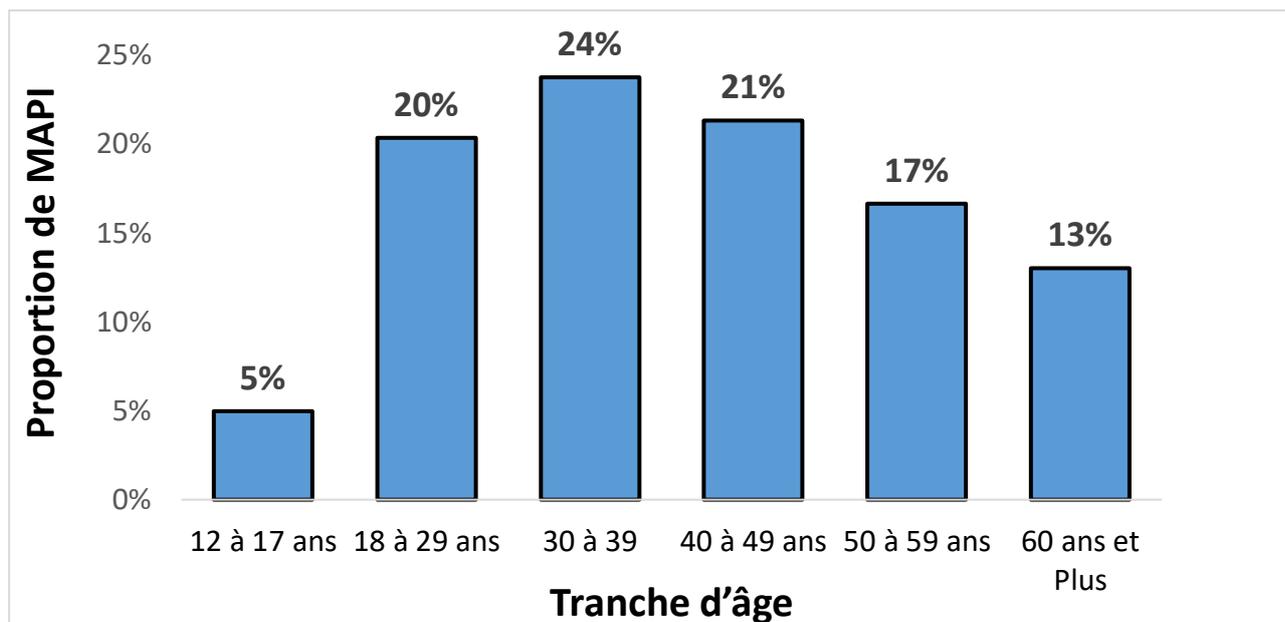
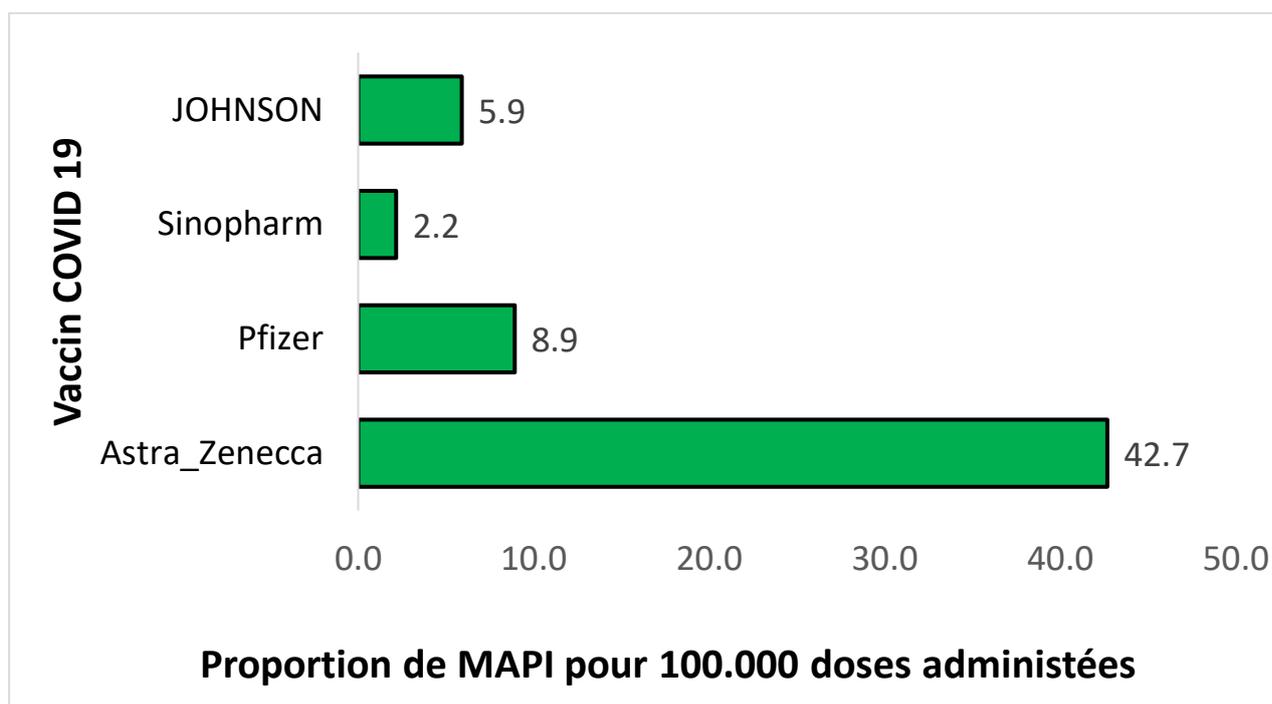


Figure 8. Proportion des MAPI selon le type de vaccin COVID-19 pour 100.000 vaccinés



Les MAPI sont observées majoritairement avec les vaccins Astra Zeneca dans 42,7% des cas suivi des vaccins Pfizer (08,9%), les vaccins Johnson & Johnson (05,9%) et les vaccins Sinopharm (2,2%).

10. ETAT DES INDICATEURS DE SUIVI DU PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

L'état des indicateurs mentionnés ci-dessous porte sur la période de l'année 2022 (point à fin décembre 2022)

Tableau 4. Résumé de l'état des indicateurs de suivi du PGES

Mesures	Domaines d'intervention	Indicateurs	Niveau d'exécution	
Mesures techniques	Sélection environnementale (Screening) des activités du projet	Nombre d'activités passées au screening ; Nombre d'activités sélectionnées.	Le screening a été réalisé sur 04 sites au cours de trimestre portant à 17 le nombre total de sites pour lesquels le screening a été réalisé. Il s'agit des sites pour les chambres froides de l'INHP et la DC-PEV et des sites du CNPTIR.	
	Réalisation des EIES/CIES pour les sous-projets programmés	Nombre de CIES/EIES réalisés	01 CIES	
	Intégration des clauses environnementales et sociales dans les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO), contrats/marchés ou les Demande de Propositions (DP) à l'endroit des opérateurs privés.	Nombre d'activité/sous-projet dont les entreprises ont des clauses environnementales et sociales dans leur contrat	39 activités	
	Conduite de la campagne de vaccination	Vaccinateurs formés sur la Violence Basée sur le Genre/Exploitation et Abus Sexuels/Harcèlement Sexuel (VBG/EAS/HS) (ventilés par sexe)		TDR élaborés. Activité prévue les 26 et 27 avril 2023
		Nombre d'unités de traitement et d'isolement réhabilité et/ou équipé par le projet		03 (Locaux réhabilités et équipés depuis le début de la crise)
		Nombre de membres du personnel ayant signé le Code de conduite		58
		Nombre d'unités de stockage du vaccin réhabilité et/ou équipé		11 (locaux de chambres froides de l'INHP et de la DC-PEV)
		Proportion de Districts ayant une couverture vaccinale d'au moins 70% pour le COVID dose 2		0,88% (District de Koumassi)
		Proportion de régions sanitaires disposant d'un comité pour la surveillance des MAPI identifiés au cours de la vaccination contre la COVID-19		100 %

Mesures	Domaines d'intervention	Indicateurs	Niveau d'exécution
		Nombre de cas de MAPI	4244 cas dont 63 cas graves pris en charge et aucun décès (au 14 mars 2023)
	Gestion des plaintes	Nombre de Comités de Gestion des Plaintes fonctionnels	20 CGP installés dont 08 à Abidjan et 12 à l'intérieur du pays. 143 membres formés dont 66 % D'hommes et 34% de femmes
		Proportion de plaintes gérées selon le protocole du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du Projet.	Aucune plainte n'a été rapporté
	Gestion des déchets sanitaires	Quantité de déchets sanitaires COVID-19 collectés et incinérés.	93,98 tonnes en 03 mois (janvier à mars 2023) collectés et éliminés dans 08 régions sanitaires
Mesures de suivi et d'évaluation et sécurité vaccinale	Surveillance et suivi environnementale et sociale du PA COVID-19 et du FA	Nombre de missions de suivi réalisées	20 missions réalisées
	Suivi du Mécanisme de Gestion des Plaintes	Nombre de plaintes enregistrées, traitées et classées ; Développement d'un système de suivi évaluation et de prise en charge des MAPI.	0 (Il existe un système de suivi des MAPI via une plateforme WhatsApp pour les alertes. Cependant, aucune évaluation formelle du dispositif de prise en charge n'a été fait depuis le début de la vaccination contre la covid-19)
Formation	Formations thématiques de santé, sécurité au travail et en évaluation/suivi environnemental et social des projets	Nombre de séances de formation organisées	0
		Typologie des acteurs formés	0
		Nombre d'acteurs formés	0
IEC / Sensibilisation	Sensibilisation sur les risques et mesures d'atténuation du PA COVID-19 et les bonnes pratiques (OMS)	Nombre de séances de sensibilisation organisées	0
		Nombre et profil des personnes sensibilisées.	0